

Conseil communal

Procès-Verbal

Séance du 29 janvier 2024 à 19H00

- Présents : Maxime DAYE, Bourgmestre - Président;
Léandre HUART, Ludivine PAPLEUX, Echevins;
Bénédicte THIBAUT, Présidente du CPAS;
André-Paul COPPENS, Olivier FIEVEZ, Angélique MAUCQ, Echevins;
Jean-Jacques FLAHAUX, Martine DAVID, Michel BRANCART, Yves GUEVAR, Pierre
André DAMAS, Henri-Jean ANDRE, Nathalie WYNANTS, Christophe DECAMPS, Guy DE
SMET, Anne-Françoise PETIT JEAN, Christiane OPHALS, Muriel DE DOBBELEER, Pierre-
Yves HUBAUT, Agnès MUAMBA KABENA, Sabine CORNELIUS, Christine KEIGHEL-
EECKHOUDT, Conseillers Communaux.
Bernard ANTOINE, Directeur Général.
- Excusé(s) : Nino MANZINI, Martine GAEREMYNCK, Eric BERTEAU, Laurent LAUVAUX, Conseillers
Communaux.

Objet n°15 - Question orale de Monsieur le Conseiller Pierre-Yves Hubaut relative à l'aménagement du quartier du Champ du Moulin

L'Assemblée générale prend connaissance de la question orale de Monsieur le Conseiller Pierre- Yves Hubaut relative à l'aménagement du quartier du Champ du Moulin.

Monsieur le Bourgmestre,
Monsieur le Directeur général,
Mesdames, Messieurs les Échevins et Présidente du CPAS,
Mesdames, Messieurs les Conseillers,

J'ai été, à plusieurs reprises, contacté par des riverains du nouveau quartier dit du « Champ du
Moulin », le long de la nouvelle voirie Alix de Namur.

Ces Brainois sont en effet en attente de plusieurs aménagements de la part du promoteur
immobilier.

De nombreuses questions sont restées sans réponse et on pourrait croire que le promoteur laisse
volontairement les demandes de ces citoyens sans réponse.

La problématique de ce nouveau quartier a souvent été abordée ici-même lors de l'ouverture des
voiries. Cependant il semblerait que des engagements du promoteur ne soient pas tenus et que le
chantier ne se passe pas toujours en faveur de la qualité de vie des riverains.

D'après mes informations, une rencontre a pu avoir lieu entre des représentants des riverains et
des membres du Collège communal.

Je me permets dès lors de vous poser les questions suivantes :

- Quelles sont les attentes des riverains dans ce quartier aux portes de notre ville ?
- Quel rôle peut jouer la Ville dans la défense de leurs intérêts ?

- Quelles avancées ont éventuellement pu être constatées ?
- Quels sont les aménagements prévus au départ et ceux qui ont l'air de poser problème ?
- Avons-nous une idée de planning de réalisation desdits aménagements ?

Je vous remercie d'avance pour vos réponses.

Monsieur l'Echevin Léandre Huart répond à la question.

Sur base de leurs constats, les riverains demandent la mise en application de mesures liées à l'organisation des divers chantiers en cours ou à venir. Ils demandent un strict respect des conditions du permis. Ils demandent une propreté accrue des voiries pendant la phase chantier. Ils s'estiment floués par les promesses du promoteur.

La ville a géré les autorisations mais n'intervient nullement sur la relation promoteur-acquéreur et sur la publicité lors de la vente.

Une rencontre avec le promoteur est néanmoins programmée pour les sensibiliser aux attentes des riverains.

Le Collège insiste pour qu'un suivi attentif soit réalisé par les agents Constatateurs afin de veiller au strict respect des lois et des normes en vigueur.

Quant aux travaux réalisés en voirie, les services techniques de la ville les suivent avec attention et les problèmes seront solutionnés avant la réception définitive qui ne pourra intervenir que si les réparations exigées sont réalisées.